



Réunion du Conseil Municipal LE PIAN SUR GARONNE

Le 16 janvier 2024

Procès-verbal de la séance

La commune de LE PIAN SUR GARONNE,

Par suite d'une convocation en date du 9 janvier 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 16 janvier 2024, au Pian-sur-Garonne (Le) - (Gironde) à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Présents : M. COUSINEY Didier, Mme LECOEVRE Axelle, Mme BENNAMIAS Dominique, M. BILLION Didier, Mme LABAT-DUBOIS Sophie, Mme DUBERGEY Michèle, M. MACEDO Emanuel, M. LORRIOT Thierry, Mme CREPAEU Maud.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121- 17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : M. DAULON Fabrice

Absente : Mme BAISSAS Marielle, Mme BEYNEIX Laure

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance : Le conseil municipal a désigné MME BENNAMIS Dominique pour remplir les fonctions de secrétaire.

✧ ✧ ✧

1. Loyers 2024

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, conformément aux baux en vigueur, décide de réviser les loyers communaux au 1^{er} janvier 2024 comme suit :

-Le loyer de Monsieur GATINEAU, résidant 7 chemin de l'Eglise 33490 LE PIAN SUR GARONNE passe de 600.00 € à **621.00 €**.

- Le loyer de Madame FERRIER, résidant 5 chemin de l'Eglise 33490 LE PIAN SUR GARONNE passe de 452€ à **467.00 €**.

- Le loyer de Madame LHERITIER résidant Grand Rue 33490 LE PIAN SUR GARONNE passe de 360 € à **372.00 €**.

- Le loyer de Monsieur et Madame PATRICIO-MARIE résidant 31 Grand Rue 33490 LE PIAN SUR GARONNE passe de 670 € à **682.00 €**.

-Le loyer de l'Association LES DOUDOUS résidant 35 Grand Rue 33490 LE PIAN SUR GARONNE passe de 610€ à **631.00€**.

VOTES	
En exercice : 12	POUR : 10
Présents : 09	CONTRE : 00
Procurations : 01	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10

2. Demande de subvention DETR Maison de santé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de déposer une demande de subvention DETR dans le cadre du projet de construction d'une maison de santé pluri professionnelle pour un montant total HT de 1 157 704€, TTC 1 514 277€ réalisé en deux tranches.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AC 114 sis « Lalieyre ».

Le projet sera exécuté en deux tranches :

1^{ère} tranche pour un montant de 551 484€ HT

2^{ème} tranche pour un montant de 606 220€ HT

La demande de subvention porte sur la 1^{ère} tranche des travaux pour un montant HT de 551 484.00€

Plan de financement :

2ème tranche montant HT du projet : 686220€ HT

DETR : 175 000.00 €

Autofinancement : 536 220 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

-Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour le projet de construction d'une maison de santé pluri professionnelle.

☒ VOTES	
En exercice : 12	POUR : 10
Présents : 09	CONTRE : 00
Procurations : 01	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10

3. Devis entreprise DANEY « Automatisation d'une porte pour l'atelier municipal »

M. Le Maire informe le conseil municipal du devis reçu de la société DANEY pour l'automatisation d'une porte pour l'atelier municipal pour un montant de 2 486.02 € HT-2 983.22€ TTC.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à 8 voix contre et 2 abstentions :

- le devis de la société DANEY pour un montant de 2 983.22€ TTC pour les travaux d'automatisation d'une porte pour l'atelier municipal n'est pas validé.

☒ VOTES	
En exercice : 12	POUR : 0
Présents : 09	CONTRE : 7+1
Procurations : 01	ABSTENTION : 2
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10

4. Demande de subvention Fonds vert-Eclairage public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de déposer une demande de subvention Fonds vert dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public pour un montant total HT de 18 385.37€ HT.

Plan de financement :

Rénovation éclairage public : 18 385.37€ HT

Fonds vert 20% : 3 677.07 €

Autofinancement : 14 708.30 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

-Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention Fonds vert pour la rénovation de l'éclairage public.



☒ VOTES	
En exercice : 12	POUR : 10
Présents : 09	CONTRE : 00
Procurations : 01	ABSTENTION : 2
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10

5. Questions diverses

Atelier municipal : un problème avec la douche, l'eau ne s'écoulant pas dans le siphon. Il est convenu de demander à JM BILLA de voir avec l'artisan carreleur et de lui demander de le refaire. Monsieur le Maire en informera JM BILLA

MSP : Thierry LORRIOT informe le conseil que l'association de médecins a validé le loyer de 4500€ mensuels.

Bulletin municipal : il devrait être distribué d'ici fin Janvier. Il est demandé à ce qu'un flyer soit inséré sur la question relative aux poubelles (sondage auprès des administrés sur la fréquence de ramassage des poubelles jaunes)

Thierry LORRIOT est chargé de rédiger le document.

Préau de l'école : il est terminé et l'ensemble du conseil se félicite de cette réalisation à moindre coût.

Monsieur le Maire clôt la séance à 19H45, l'ordre du jour étant épuisé.



Monsieur Didier COUSINEY,
Le Maire

Mme BENNAMIAS Dominique
Secrétaire de séance